

Délibération N° DEL-2021-052

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER

Absents : Mme Françoise OTT, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

2. Les Trophées de l'entreprise 2021 : partenariat

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Dans le contexte de crise économique actuelle liée à la circulation du virus COVID-19, la ville de Guéret a la volonté de soutenir localement les acteurs de la relance.

A ce titre, bien que l'agglomération soit seule compétente en matière de développement économique, elle souhaite être partenaire de l'événement « Les Trophées de l'entreprise 2021 » porté par le Groupe La Montagne Centre France ; événement inédit en Creuse pour valoriser le dynamisme et la relance économique.

Cette soirée de l'économie a pour objectifs :

- d'apporter des solutions de rebond par l'intervention d'un expert d'envergure nationale
- mettre à l'honneur les entreprises locales
- valoriser le territoire, les secteurs d'activité, les initiatives et l'emploi
- développer les échanges entre les acteurs locaux.

Le partenariat proposé se formaliserait par une participation financière à hauteur de 750 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce partenariat et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

Il est précisé que les crédits seront inscrits lors de la prochaine décision modificative.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




**Marie-Françoise
FOURNIER**